

**Zeitschrift:** Korrespondenzblatt des Bernischen Lehrervereins = Bulletin de la Société des instituteurs bernois

**Herausgeber:** Bernischer Lehrerverein

**Band:** 20 (1918-1919)

**Heft:** 6

  

**Artikel:** Sanatorium de la Maison blanche

**Autor:** Siegenthaler, B. / Graf

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-243360>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 10.01.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

### Organisation der Sammlung.

a. Diese findet statt während des Monats November in allen Schulen des Kantons Bern.

b. Jede Lehrkraft wolle in ihrer Klasse den Kindern die nötige Aufklärung erteilen und jedem Schüler einen Aufruf verabfolgen.

Auch die kleinste Gabe wird dankbar entgegengenommen.

c. Für die Ablieferung des Geldes vereinigen sich am besten die einzelnen Klassen eines Schulkreises. Die Einzahlung geschieht auf Postcheckkonto: *P. Stalder*, Lehrer, Nr. III 2444, Sammlung «Maison blanche», Bern.

d. Die Bekanntgabe der Abrechnung geschieht nach Beendigung der Sammlung im Korrespondenzblatt des B. L. V.

e. Die Abrechnung wird der kantonalen Unterrichtsdirektion zur Prüfung unterbreitet.

fr. 36,514, et les journées de la «Petite fleur» des années 1912 et 1913 rapportèrent près de fr. 150,000.



### Sanatorium de la Maison blanche.

#### Au corps enseignant.

Lorsque, il y a dix ans, l'initiative fut prise d'ériger un sanatorium pour enfants faibles et malades, la Société des Instituteurs bernois s'intéressa immédiatement à la chose et s'employa activement à réunir les fonds. Une collecte faite dans les écoles produisit la belle somme de

C'est le 1<sup>er</sup> juillet 1914 que fut inauguré le sanatorium pour enfants «Maison blanche», situé sur la hauteur ensoleillée à l'ouest du village d'Évilard. Le bâtiment et le mobilier coûtèrent exactement fr. 300,000, dont l'Etat prit fr. 50,000 à sa charge. La maison peut hospitaliser 60 enfants et répond à toutes les exigences de l'hygiène.

Plus de 900 enfants ont jusqu'ici trouvé la guérison ou du moins fortifié leur santé dans l'agréable home, et c'est de toutes les régions du canton qu'ils viennent. Outre les autorités, les sociétés pour la protection de l'enfance, etc., il y a aussi bon nombre de parents de la classe moyenne qui y envoient leurs enfants et qui sont heureux de les savoir bien soignés, à des prix modérés. La cure comporte au minimum une durée de deux mois; en l'année 1917, elle s'est élevée en moyenne à 85 jours par enfant. L'établissement est occupé complètement toute l'année; les inscrits doivent souvent attendre 3 à 4 mois avant de pouvoir être accueillis.



Etant donné que la guerre a éclaté peu de semaines après l'ouverture de l'institution, le plan élaboré afin de pourvoir aux besoins financiers de l'entreprise ne put être exécuté, de sorte que les temps critiques que nous traversons pèsent durement sur notre établissement. D'année en année, le déficit s'aggrave; pour 1918, on prévoit qu'il sera

de fr. 24,500, dont l'Etat fournira une contribution de fr. 3000. Tout le reste doit être obtenu par la voie des contributions volontaires. Le prix de pension est fixé, suivant le tarif, à fr. 2 au minimum et fr. 4.50 au maximum; mais il ne comporte en moyenne que fr. 2.25. Il n'est guère possible de réclamer davantage, sinon l'admission serait rendue impossible à beaucoup d'enfants ayant besoin d'un changement d'air, et l'établissement perdrait de ce fait son caractère d'utilité publique.

Personne n'est mieux à même que l'instituteur et l'institutrice pour dire combien il est attristant de constater l'état de langueur des enfants malades ne recevant aucun soin. Aussi le corps enseignant est-il le premier à prôner l'inscription de ces enfants au sanatorium; il s'étonnerait fort de voir fermer les portes d'une maison dont l'œuvre est une bénédiction pour le pays. C'est pourquoi, quand il s'agira de procurer à la Maison blanche un nouvel appui financier, le corps enseignant du canton de Berne sera heureux d'y apporter sa part de tribut, lui qui a collaboré dans la plus grande mesure à la construction de la noble institution.

**Au nom du Comité central du B. L. V.:**

*Le président,*                      *Le secrétaire,*  
**B. Siegenthaler.**                      **Graf.**

**Organisation de la quête.**

a. La quête aura lieu dans toutes les écoles du canton de Berne pendant le mois de novembre.

b. Chaque membre du corps enseignant distribuera l'appel et expliquera le but de la quête à ses élèves.

Le plus petit don sera accepté avec reconnaissance.

c. Les différentes classes d'une même école réuniront le produit de la quête et l'enverront au *compte des chèques postaux N° III 2444, M. P. Stalder, instituteur, Berne, Quête « Maison blanche »*.

d. La quête terminée, les comptes seront réglés, puis publiés dans le Bulletin de la Société des Instituteurs bernois.

e. Ces comptes seront ensuite soumis à l'approbation de la Direction de l'instruction publique du canton de Berne.

**Das neue Besoldungsreglement der Stadt Bern.**

Am 28./29. September 1918 hat die Bürgerschaft der Stadt Bern mit grossem Mehr ein neues Besoldungsreglement für ihre Beamten, Angestellten, Lehrer, Polizisten und Arbeiter angenommen. Die neuen Ansätze für die Lehrerschaft sind folgende:

- I. Lehrer der Oberabteilung des Gymnasiums und der Mädchenschule Monbijou Fr. 6000—9000
- II. Sekundarlehrer . . . . . » 5225—8000
- III. Lehrerinnen der obern Abteilung » 5050—7600
- IV. Primarlehrer . . . . . » 4600—7000\*
- V. Sekundarlehrerinnen . . . . . » 4350—6600
- VI. Primarlehrerinnen . . . . . » 3500—5600\*

Das Maximum wird in allen Stufen erreicht durch 15 jährliche Zulagen.

Die Ansätze der Stadt Bern sind zeitgemässe, keineswegs aber übersetzte. Die stadtbernerische Lehrerschaft ist von dem gesunden Prinzip ausgegangen, richtige Besoldungen zu fordern, keine Phantasiezahlen zu nennen, das als gerecht Erkante dann aber auch mit aller Energie zu ver-

\* Staatszulage inbegriffen.

**Le nouveau règlement sur les traitements de la ville de Berne.**

En date des 28 et 29 septembre 1918, les citoyens de la ville de Berne ont accepté à une forte majorité un nouveau règlement sur les traitements des fonctionnaires, employés, instituteurs, policemen et ouvriers. Les normes établies pour le corps enseignant sont les suivantes:

- I. Pour les maîtres à la division supérieure du gymnase et de l'école des jeunes filles de Monbijou. . . . . fr. 6000 à 9000
- II. Pour les maîtres secondaires » 5225 » 8000
- III. Pour les maîtresses secondaires à la division supérieure » 5050 » 7600
- IV. Pour les maîtres primaires » 4600 » 7000\*
- V. Pour les maîtresses secondaires . . . . . » 4350 » 6600
- VI. Pour les maîtresses primaires » 3500 » 5600\*

Le maximum est atteint dans toutes les catégories par 15 augmentations annuelles.

Les normes de la ville de Berne sont conformes à l'époque et nullement exagérées. Le corps en-

\* Subside de l'Etat y compris.